



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie
Unité inter-départementale Gard-Lozère**

Nîmes, le 3 juin 2024

Cellule Déchets
89 rue Wéber CS 52002
30907 NIMES CEDEX 2
Subdivision de Lozère
4, Avenue de la gare
48005 MENDE CEDEX

Nos réf. : /2024-06- 222
Affaire suivie par : Florent ROUVIERE
Tél. 04 34 46 65 74
Courriel : florent.rouviere@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur Régional

à

Monsieur le directeur
CHIMIREC SOCODELLI
ZI Domitia Sud
275 avenue Pierre et Marie Curie
30300 BEAUCAIRE

Lettre recommandée avec AR n° 2 C 180 661 9099 3

Objet : - Installations classées soumises à autorisation.
- Demande d'autorisation environnementale du 25/07/2023 : augmentation de la capacité de traitement et de production des unités du site

P.I. : - 1 rapport de décision
- 1 projet d'APC

Monsieur le directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet d'arrêté complémentaire qui prendra en compte vos observations.

Vous disposez de 15 jours à réception de la présente lettre pour nous formuler un avis sur le projet d'arrêté ci-joint conformément aux dispositions de l'article R181-45 du code de l'environnement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agrérer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Régional, et par délégation,
Le Chef de l'Unité inter départementale Gard-Lozère,



Pierre CASTEL



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie**

Nîmes, le **14 MAI 2024**

Unité inter-départementale Gard-Lozère
Cellule Déchets
89 rue Wéber CS 52002
30907 NIMES CEDEX 2

Affaire suivie par : Florent ROUVIERE
Tél. 04 34 46 65 74
Courriel : florent.rouvriere@developpement-durable.gouv.fr

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

- Objet :**
- Installation classée pour la protection de l'environnement
 - Demande d'autorisation environnementale
 - CHIMIREC à Beaucaire
 - Augmentation la capacité de traitement et de production des unités du site de Beaucaire
 - Rapport de décision

- Références :**
- Code de l'environnement et notamment ses articles R.181-16 à R.181-34
 - Demande déposée en date du 25 juillet 2023
 - AR du 25 juillet 2023 / dossier n°B-230725-160717-348-007

La société CHIMIREC SOCOLDELI située dans la zone industrielle « domitia sud » sur la commune de Beaucaire a déposé le 25 juillet 2023 un dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet mentionné en objet, qui a fait l'objet d'un accusé de réception le 25 juillet 2023, tel que prévu à l'article R. 181-16 du code de l'environnement.

En application des articles R. 181-16 et R. 181-34 du code de l'environnement, le présent rapport :

- présente succinctement la demande d'autorisation,
- expose les avis exprimés au cours de la phase d'examen. Ces avis portent sur la régularité et la composition du dossier,
- expose les avis exprimés au cours de l'enquête publique,
- informe de la suite à donner à la procédure,

Lors de l'examen, les services suivants ont été consultés au regard des articles D. 181-17-1, R. 181-18 à R. 181-33-1 du code de l'environnement :

Thématique	Nom du service	Date saisine	Date avis / contribution
Autorité environnementale	Mission régionale d'autorité environnementale	20/09/23	01/12/23
IOTA	DDTM/SER	03/08/23	-
Aspects sanitaires	ARS	03/08/23	-

Plan gestion des déchets	Conseil Régional Occitanie	08/08/23	-
Défense contre l'incendie	SDIS 30	03/08/23	30/08/23

1. PRÉSENTATION DU PROJET

1.1) Le demandeur

Nom : CHIMIREC SOCODELI.

Adresse du site d'exploitation : ZI Domitia Sud - 275, avenue Pierre et Marie Curie 30300 BEAUCAIRE

Adresse du siège social : identique au site

Statut juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Siret : 383 369 246 000 20

1.2) Le site d'implantation

L'établissement CHIMIREC SOCODELI est implanté au sein de la Zone Industrielle Domitia Sud, à environ 2,5 km au Sud du centre-ville de Beaucaire et à environ 3 km au Sud-Ouest du centre-ville de Tarascon. La commune est située à environ vingt-cinq kilomètres au Sud-Est de Nîmes, préfecture du département du Gard (30).

Les coordonnées Lambert II étendu des futures limites du périmètre ICPE de l'établissement sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Nord-Est	Sud-Est	Sud-Ouest	Nord-Ouest
X (en m)	785 585 m	785 350 m	785 152 m	785 252 m
Y (en m)	1 867 370 m	1 867 108m	1 867 172 m	1 867 475 m
Z (en mNGF)	8,5 mNGF	8,00 mNGF	7,94 mNGF	8,4 mNGF

Le périmètre d'exploitation actuel de l'établissement occupe une surface d'environ 39 880 m² répartis sur un ensemble de parcelles des sections cadastrales BS et BT de la commune de Beaucaire.

L'extension du périmètre ICPE prévue prendra place sur un ensemble de parcelles situées au Sud du périmètre d'exploitation actuel. A noter que le bâtiment occupé par la société GALLUY-CIAMPI est propriété foncière de la SCI Rhône FOURQUES sera intégré au futur périmètre ICPE de l'établissement de Beaucaire. Il est prévu de réaffecter le bâtiment en zone de maintenance (déplacement de la zone F au sein de ce bâtiment) et en zone de stockage des contenants propres et vides (déplacement de la zone E au sein de ce bâtiment).

Sections cadastrales et Communes	N° de parcelle	Superficie cadastrale
Section BS Beaucaire	49	212 m ²
	50	26 247 m ²
	51	5 802 m ²
	52	2 634 m ²
Section BT Beaucaire	15	885 m ²
	16	1 358 m ²
	24	1 897 m ²
	69	530 m ²
	110	381 m ²
	112	438 m ²
	114	2 271 m ²
	115	29 m ²
	116	1 922 m ²
	117	1 896 m ²
	118	240 m ²
	119	127 m ²
	120	334 m ²
	122	645 m ²
Section BT Beaucaire	124	1 634 m ²
	126	1 747 m ²
	128	187 m ²
	130	347 m ²
	149	267 m ²
	171	616 m ²
	173	964 m ²
	175	520 m ²
	177	528 m ²
	179	281 m ²
	181	22 m ²
	183	1 028 m ²
	185	3 406 m ²
	187	29 m ²
	189	16 m ²
	191	558 m ²
	197	20 000 m ²
	224 pour partie	650 m ²
	251 pour partie	1 020 m ²
Superficie totale		81 648 m ²

En situation future, la surface occupée par le périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC SOCODELI s'élèvera à 81 648 m² soit environ 8ha, ce qui représente une extension d'environ 41 768 m² soit environ 4ha par rapport à la situation actuellement autorisée. La société CHIMIREC SOCODELI est occupante des terrains sollicités, par l'intermédiaire de la SCI Rhône Fourques qui en est propriétaire. La SCI est détenue par la famille FIXOT dont le président du groupe CHIMIREC est M. Jean FIXOT.

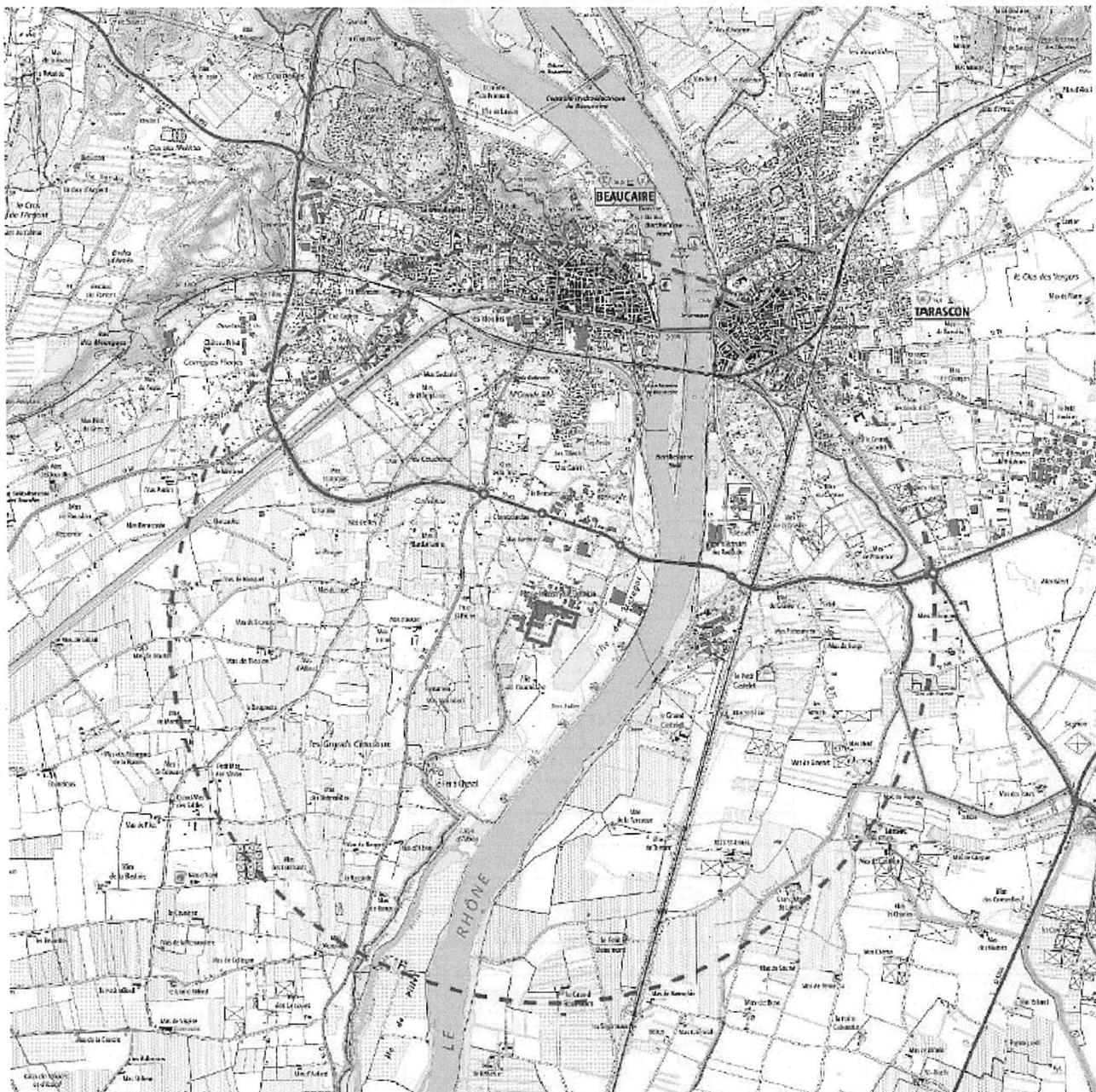


Figure n°1 : Localisation de l'établissement CHIMIREC SOCODELI de Beaucaire (source : Dossier pétitionnaire / Géoportail)

En ce qui concerne le voisinage de l'établissement, dans sa configuration future, ce dernier sera entouré par les occupations suivantes :

- au Nord, une ancienne voie ferrée puis les sociétés BRAD (équipements de nettoyage), FOREST DISTRIBUTION BEAUCAIRE (grossiste), etc.,
- au Sud, la société SecAnim Sud-Est (groupe SARIA) Beaucaire spécialisée dans la gestion des déchets,
- à l'Ouest, au-delà de l'avenue Pierre et Marie Curie, les installations du syndicat mixte Sud Rhône Environnement en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés (centre de tri ECOVAL aujourd'hui exploité par SUEZ RV MEDITERRANEE), la société SOTRACO (société de récupération de journaux et de magazines),
- à l'Est, des entrepôts (société DEPOT STP13, Société LTM, société AGROPESAGE, SAS ESTOUBLON), puis l'avenue Pierre et Marie Curie, des espaces naturels et enfin le Rhône
- à l'Est, plusieurs parcs photovoltaïques et éoliens. A noter que de nouveaux parcs photovoltaïques sont en cours de construction.

Les habitations les plus proches sont situées à 345 m à l'Ouest, au niveau du chemin de la Brassière. À noter qu'une habitation est localisée derrière le centre de tri du syndicat mixte Sud Rhône Environnement, rue du fer à cheval, à environ 250 mètres à l'Ouest de l'établissement CHIMIREC SOCODELI de Beaucaire

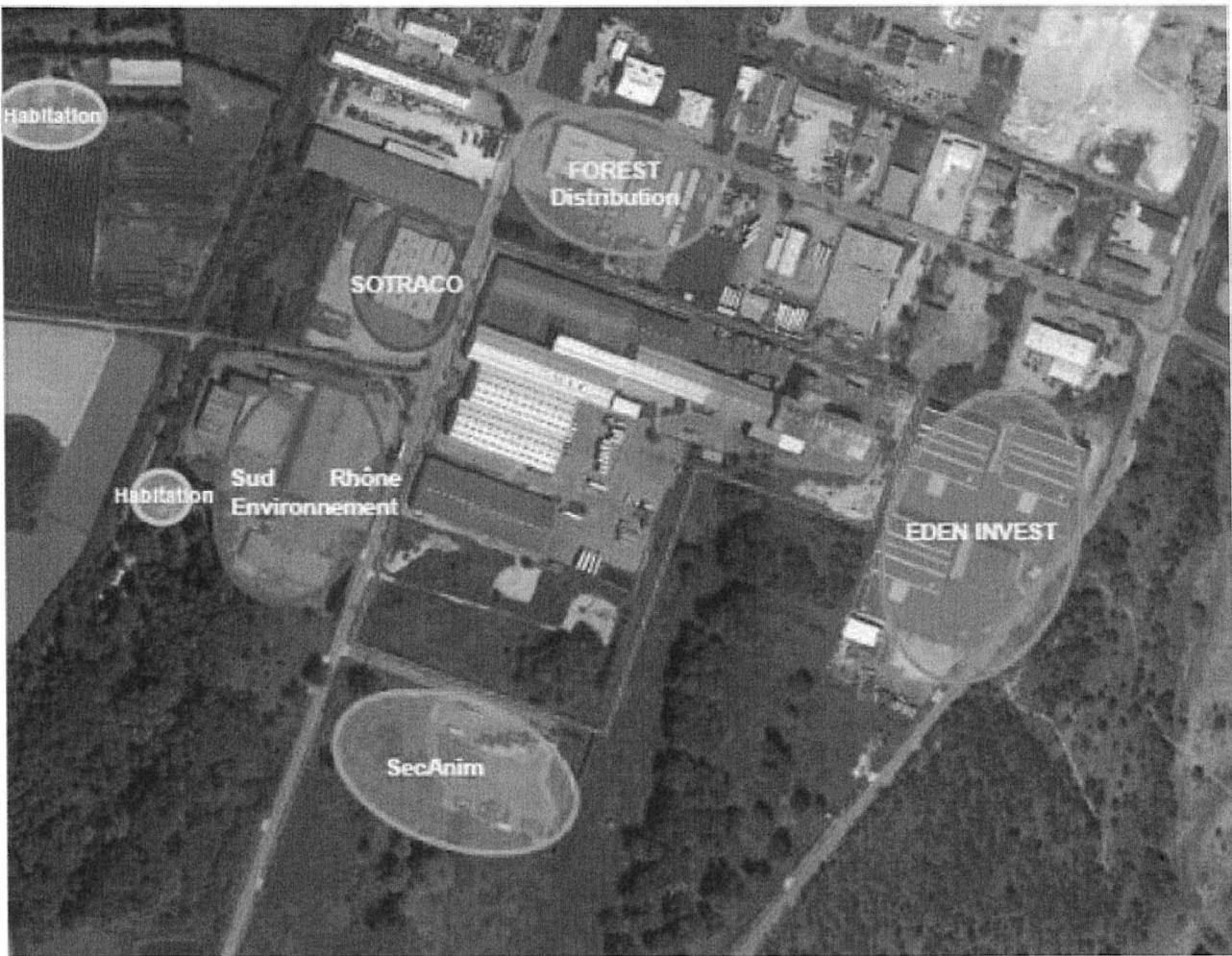


Figure n°2 : Vue aérienne et parcelles cadastrales du projet (source : Dossier pétitionnaire / Géoportail)

1.3) Les installations et leurs caractéristiques

1.3.1) – Présentation du projet et des installations

L'établissement CHIMIREC SOCODELI de Beaucaire est actuellement composé d'un bâtiment d'exploitation principal divisé en plusieurs zones distinctes créées au fil du développement des activités de l'établissement. Ces différentes zones d'activités, complétées par des aménagements extérieurs, sont localisées sur la figure suivante :

Le centre de transit, de regroupement et de traitement est organisé actuellement de la façon suivante :

- La zone A (3890 m²), dédiée à la réception des déchets, au tri et au stockage temporaire au sein des alvéoles ou des cuves aériennes dédiées ;
- La zone B (470 m²), dédiée au traitement des Liquides de Refroidissement Usagés ;
- La zone C (1600 m²), dédiée au dépotage des hydrocureurs et broyage de PEHD ;
- La zone D (1470 m²), dédiée à la préparation de Combustible Solide Energétique (CSE) ;
- La zone E (876 m²), dédiée à la gestion et au stockage des contenants vides et propres ;
- La zone E' (178 m²), dédiées au stockage des emballages vides, propres et/ou neufs ;
- La zone F (630 m²), dédiée à la maintenance ;
- La zone G (1600 m²), dédiée aux manœuvres des poids-lourds et aux utilités ;
- La zone H (872 m²), dédiée au procédé de traitement des filtres à huiles ;
- La zone J (2290 m²), zone neutre laissée libre sans aménagement ;
- La zone K (2480 m²), dédiée à la préparation de Combustible Solide de Récupération (CSR) ;
- Une aire de stockage extérieure au Nord du site pour les déchets industriels non dangereux.

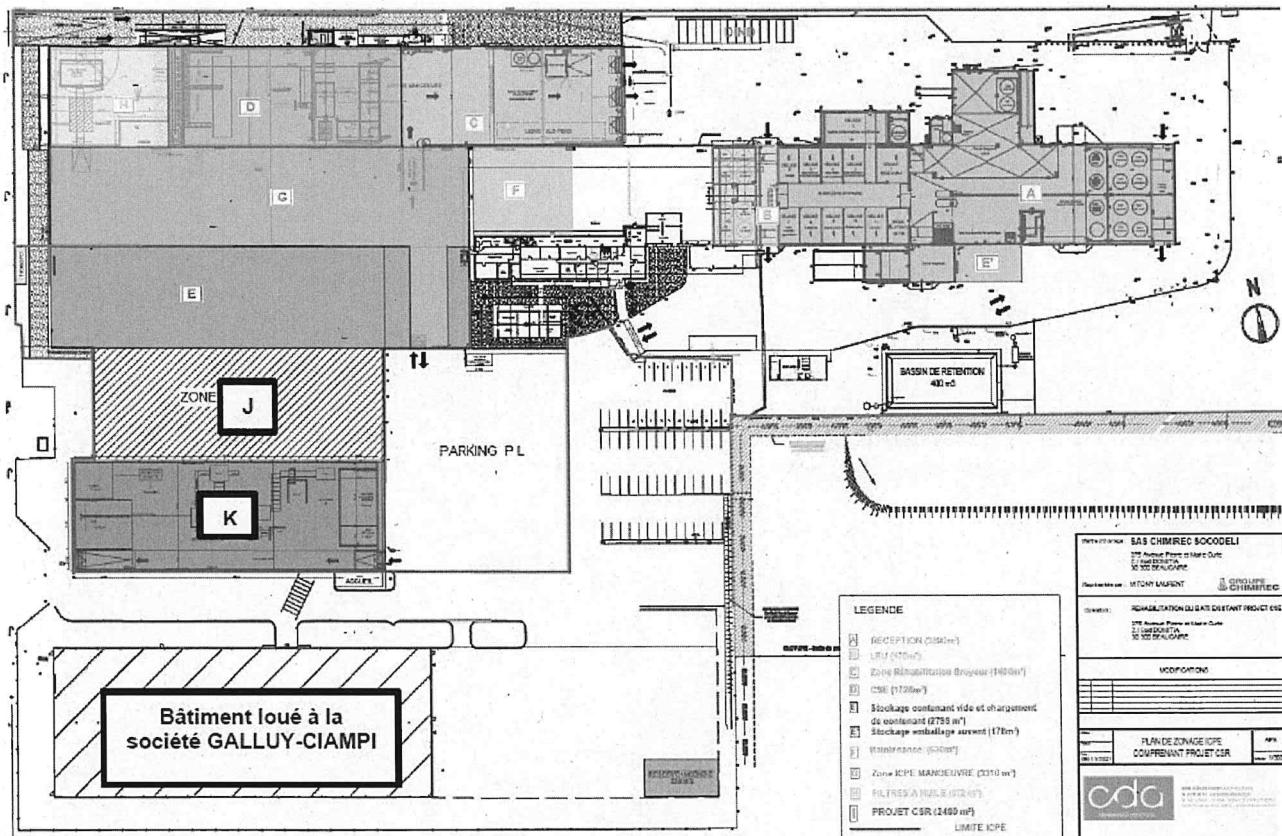


Figure 3: Plan de masse de l'établissement CHIMIREC SOCODELI sur la commune de Beaucaire dans sa configuration actuelle.

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation, l'exploitant prévoit d'augmenter les capacités de traitement des activités autorisées et de les réorganiser de la façon suivante au sein des bâtiments existants et du bâtiment loué à la société GALLUY-CIAMPI réaffecté :

- Zone A « Réception des déchets dangereux et non dangereux et stockage en cuve ou en conditionné » d'une superficie de 3 890 m² : affectation de 4 cuves pour le stockage des eaux souillées contre 2 actuellement à l'Est de la zone, affectation de la cuve dédiée aux huiles usagées au Nord de la zone A pour le stockage d'eaux souillées, et mise en place de deux containers extérieurs au Nord de la zone A pour le stockage des batteries et piles en mélange afin d'éviter les incompatibilités avant rentrée en alvéoles de stockage ;
- Zone C « Dépotage hydrocureur et broyage PEHD » d'une superficie de 1 600 m² : modification de la ligne de valorisation des PEHD ;
- Zone D « Préparation Combustibles Solides Energétiques (CSE) » : extension de la zone D sur l'actuelle zone G dédiée au manœuvre des poids-lourds et aux utilités. La superficie de la zone D sera portée à 3 477 m² ;
- Zone H « Traitement des filtres à huile » d'une superficie de 872 m² : ajout d'un convoyeur pour acheminer les filtres papier extraits de l'atelier vers la zone D (préparation CSE) ;
- Déplacement de la zone G « Manœuvre » en lieu et place de la zone E « Stockage contenant vides et propres » ;
- Déplacement de la zone E « Stockage contenant vides et propres » et de la zone F « Maintenance » au Sud du site, au sein du bâtiment loué à la société GALLUY-CIAMPI réaffecté. La zone E occupera une superficie de 2 295 m² et la zone F une superficie de 1 900 m² ;
- Zone K « Préparation Combustible Solide de Récupération (CSR) » : extension de la zone K sur l'actuelle zone J « zone neutre » afin de mettre en place l'unité de pelletisation du CSR autorisée par le courrier disponible dans le volet 7 du DDAE. La superficie de la zone K sera portée à 4 783 m² ;
- Aménagement d'une plateforme d'une superficie de 875 m² de regroupement et de stockage de bois de catégorie B sur le parking actuellement occupé par la société locataire GALLUY-CIAMPI. Cette zone sera dénommée Zone J « plateforme bois ».

Les zones B, E et F ne feront l'objet d'aucune modification.

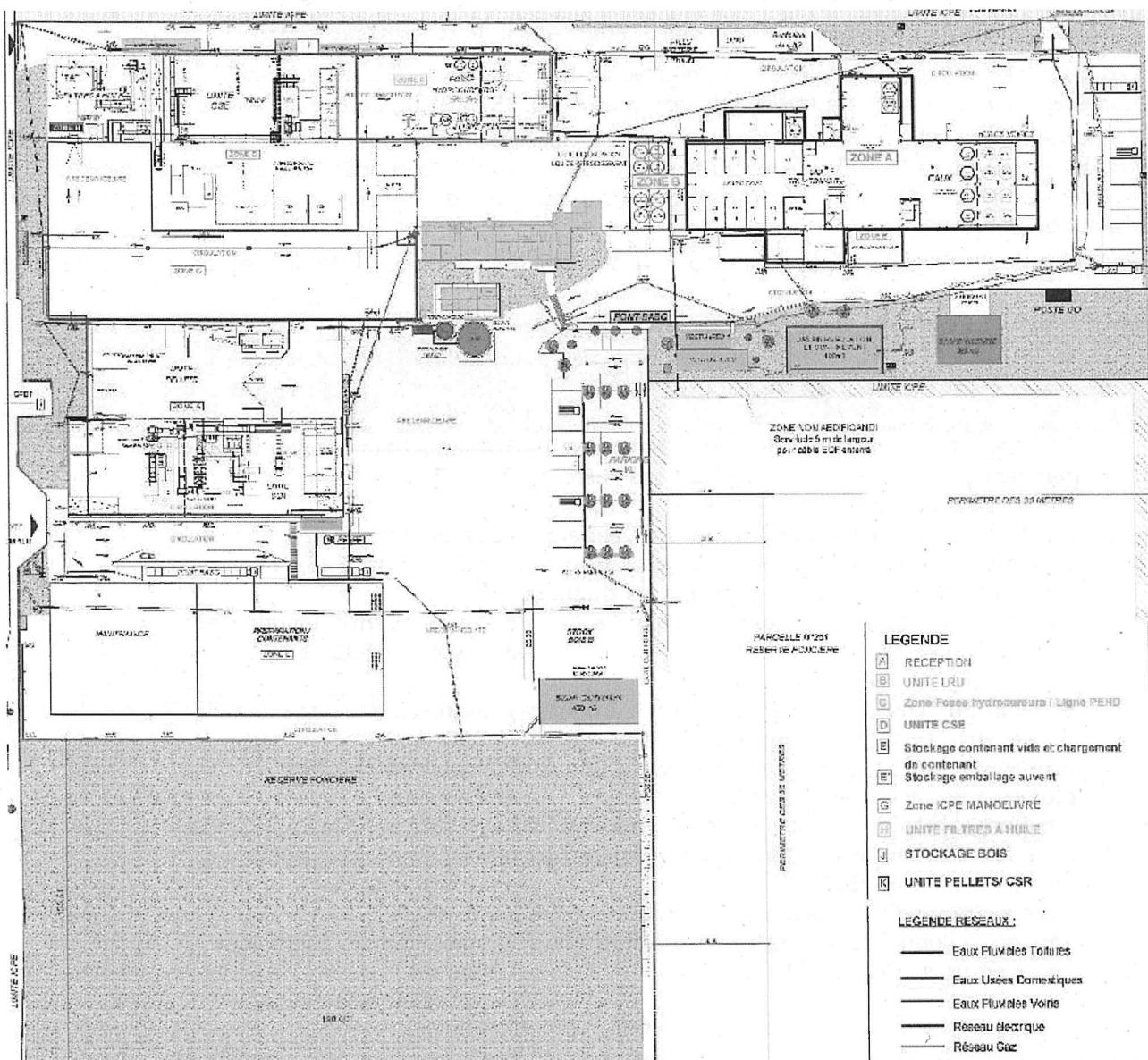


Figure n°4 : Plan d'ensemble des activités en situation future

La société CHIMIREC SOCODELI est spécialisée dans la collecte, le tri, le transit, le regroupement et le traitement de déchets issus des activités économiques. Le projet porté par l'exploitant consiste à augmenter la capacité de traitement et de production des activités autorisées.

En situation future, les activités mises en œuvre au sein de l'établissement CHIMIREC SOCODELI de Beaucaire consisteront à :

- collecter des déchets d'activités économiques en vrac ou conditionnés depuis les sites de production des déchets,
- les contrôler, les trier et les analyser lorsque nécessaire,
- les regrouper et les faire transiter sur le site,
- traiter certains déchets liquides par régénération, décantation et séparation de phase,
- traiter des filtres à huile usagés,
- préparer du Combustible Solide Energétique (CSE) et du Combustible Solide de Récupération (CSR),
- regrouper des déchets de bois B issu du refus de l'unité de CSR en vue de leur valorisation,
- stocker des déchets de façon temporaire,
- expédier des déchets ou des produits vers les centres de traitement agréés.

La description précise des activités du site est présentée dans les sous-chapitres suivants. Le synoptique présenté en page suivante indique les grandes étapes de la gestion des déchets sur le site.

1.3.2) Classement au titre de la nomenclature des installations classées (ICPE)

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation ICPE, mentionné à l'article L. 512-1 du code de l'environnement, au titre des rubriques 3550, 3510, 3552, 2718-1, 2790 et 2791-1

Les activités de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes (2716-1) et de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (2714-1) relevant toutes deux du régime de l'enregistrement sont associées à la demande d'autorisation.

Par suite, les nouvelles installations sont visées par les rubriques ICPE listées dans le tableau ci-dessous.

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité) Critères de classement	Caractéristiques de l'installation / Capacités maximales	Régime (*) (rayon d'affichage)
3550	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	Total déchets dangereux vrac : 2 472,75 t Total déchets dangereux conditionnés : 543,6 t Soit une quantité totale de : 3 016,35 t (+ 382,1 t)	A (3 km)
3510	Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes : - mélange avant de soumettre les déchets à l'une ou l'autre des activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520	Traitements des filtres à huile usagés : 10 000 t/an Préparation de CSE : 30 000 t/an Régénération des liquides de refroidissement usagés par ultrafiltration : 3 000 t/an Valorisation des plastiques : 1 500 t/an Dépotage hydrocureurs : 3 000 t/an Traitement par décantation et séparation de phases de déchets liquides (solvants, mélanges aqueux, huiles usagées) : 16 000 t/an Capacité de traitement totale : 63 500 tonnes/an (+ 36 950 t)	A (3 km)
3532	Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE : - prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coincinération	Capacité de traitement totale de : 288 tonnes/jour Préparation de Combustible Solide de Récupération (CSR)	A (3 km)
2718-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t	Total déchets dangereux vrac : 2 472,75 t Total déchets dangereux conditionnés : 543,6 t Soit une quantité totale de : 3 016,35 t (+ 382,1 t)	A (3 km)
2790	Installation de traitement de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795.	Traitements des filtres à huile usagés : 10 000 t/an Préparation de CSE : 30 000 t/an	A (3 km)

		Régénération des liquides de refroidissement usagés par ultrafiltration : 3 000 t/an Valorisation des plastiques : 1 500 t/an Dépotage hydrocureurs : 3 000 t/an Traitement par décantation et séparation de phases de déchets liquides (solvants, mélanges aqueux, huiles usagées) : 16 000 t/an Capacité de traitement totale : 63 500 tonnes/an (+ 36 950 t)	
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782. La quantité de déchet traités étant : 1. Supérieure à 10 t/j	Traitement de déchets industriels non dangereux par mélange et criblage de déchets absorbants, incorporés dans la préparation du combustible solide énergétique, ou par broyage de déchets d'éléments d'ameublement la quantité traitée étant supérieure à 10 t/j	A (3 km)
2716-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³	Volume maximal entreposé : DEA : 800 m ³ OMR : 250 m ³ CSR : 3 490 m ³ Absorbants : 105 m ³ Cartouches, toners, encre : 5 m ³ Huiles alimentaires usagées : 5,5 m ³ 4 655,5 m ³ (+ 1 630,5 m ³)	E
2714-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³	Volume maximal entreposé : Bois B : 3 530 m ³ Papiers/cartons : 15 m ³ Pare-chocs : 30 m ³ Plastiques déchiquetés : 104 m ³ 3 679 m ³ (+ 3 239 m ³)	E
2711-2	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques. Le volume susceptible d'être entreposé étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	Le volume maximal entreposé étant de 200 m ³	DC
2795-2	Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R.511-10 ou de déchets dangereux. La quantité d'eau mise en œuvre étant : 2. Inférieure à 20 m ³ /j	La consommation journalière en eau de lavage pour les emballages est d'environ 10 m ³ /j	DC
2713-2	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. La surface étant : 2. Supérieure ou égale à 100 m ² et inférieure à 1 000 m ²	Surface maximale entreposé : Fer : 229,4 m ²	DC

(*) A : autorisation ; E : enregistrement ; DC : déclaration avec contrôle périodique ; D : déclaration ; NC : non classée

1.3.3) Classement au titre de la nomenclature Loi sur l'eau (OTA)

Relevant de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le site qui est exploité par la société CHIMIREC SOCODELI sur la commune de Beaucaire relève également de la « Loi sur l'Eau ».

Le tableau suivant précise les rubriques IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) définies à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement au titre de la « Loi sur l'Eau » qui concernent l'établissement CHIMIREC SOCODELI de Beaucaire, dans sa configuration future :

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité) Critères de classement	Caractéristiques de l'installation	Régime (*)	
2.1.5.0-2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	L'emprise de l'établissement CHIMIREC SOCODELI, dans sa configuration future, s'élèvera à 8 ha (emprise ICPE) dont 2,6 ha de voirie, aires extérieures A noter qu'une partie des eaux de toiture sont récupérées et réutilisées pour les besoins du site en eaux brutes.		D
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	L'établissement est d'ores-et-déjà doté de 4 piézomètres permettant de contrôler périodiquement la qualité des eaux souterraines circulant au droit du périmètre ICPE existant. Un 5ème piézomètre a été ajouté près du bâtiment loué à la société GALLUY-CIAMPI, pour renforcer la surveillance amont de la circulation des eaux souterraines au droit du site.		D

(*) D : déclaration

1.3.4) Compatibilité aux documents d'urbanisme

L'établissement CHIMIREC SOCODELI concerné par le présent dossier de demande d'autorisation environnementale est implanté sur la commune de Beaucaire, dans le département du Gard (30). Le projet consiste en l'augmentation des capacités de traitement des unités existantes au sein des bâtiments existants. Ce projet ne nécessite pas de dépôt de permis de construire par conséquent.

Les évolutions envisagées devront ainsi respecter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la commune de Beaucaire.

La commune de Beaucaire dispose d'un Plan Local d'Urbanisme, initialement approuvé le 21 décembre 2019. Ce document d'urbanisme a fait l'objet de plusieurs modifications, dont la dernière a été approuvée le 21 juillet 2021. Ce document a pour objectif de définir, orienter et coordonner le développement de la commune.

Concernant la compatibilité du projet d'extension du périmètre ICPE avec les prescriptions urbanistiques, la surface concernée, comme le périmètre ICPE actuel de l'établissement, correspondent au secteur UEa du plan de zonage du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur à Beaucaire. Ce secteur regroupe les activités classées dangereuses, insalubres ou incommodes, au sein de la ZI Domitia Sud.

Les activités projetées au sein de l'extension sollicitée apparaissent donc compatibles avec la vocation urbanistique des parcelles. Aucune modification des bâtiments n'est envisagée (pas de construction de nouveau bâtiment, pas de rehaussement des bâtiments existants...). Aucun nouveau dépôt de permis de construire n'est donc nécessaire. A noter que le projet prévoit la mise en place d'une plateforme extérieure de stockage de bois B au droit d'un ancien parking donc au droit d'une zone déjà imperméabilisée.

La figure présentée ci-après localise l'établissement CHIMIREC SOCODELI, dans sa configuration future, par rapport au zonage réglementaire du Plan Local d'Urbanisme en vigueur

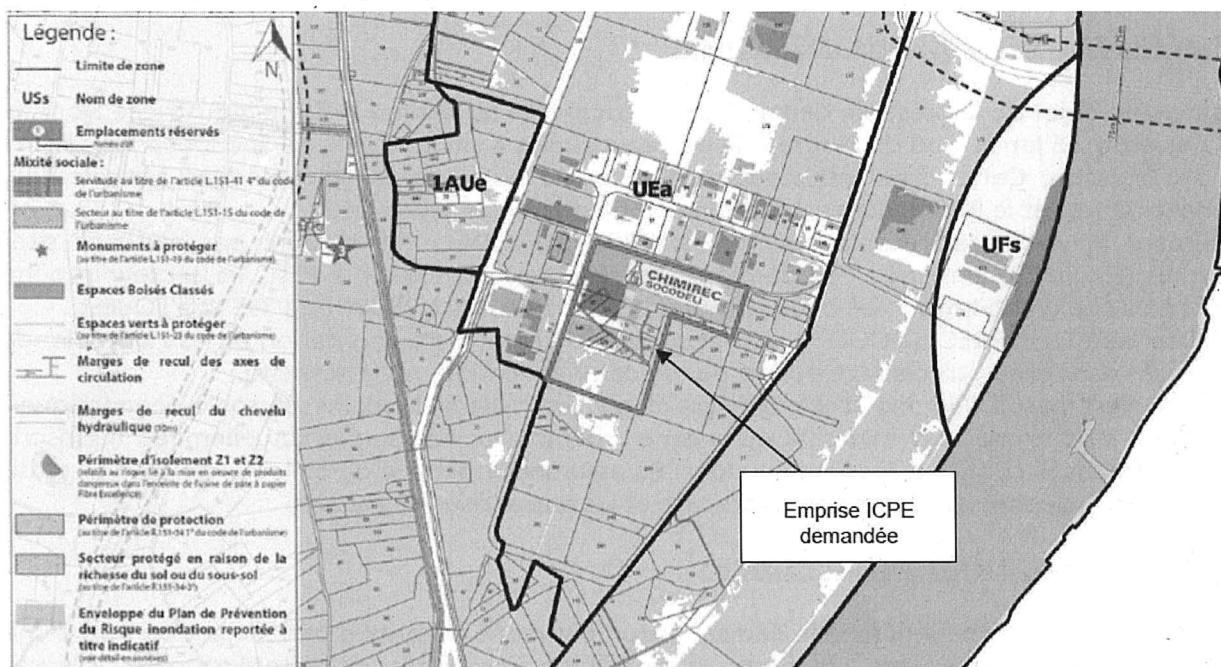


Figure n°5 : Localisation de l'établissement CHIMIREC SOCODELI, dans sa configuration future, par rapport au zonage réglementaire du PLU de la commune de Beaucaire

Il est à noter que la commune de Beaucaire est intégrée au périmètre d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019.

Le SCOT a identifié l'installation de CHIMIREC SOCODELI de Beaucaire en tant que centre de traitement et de valorisation des déchets ainsi que l'unité de co-incinération de la Cimenterie CALCIA à Beaucaire. A noter que le CSR et le CSE produits sur le site CHIMIREC SOCODELI sont acheminés à la cimenterie voisine pour son alimentation.

Le projet de développement des activités de la société CHIMIREC SOCODELI est pleinement cohérent avec les objectifs visés du SCoT Sud Gard pour la gestion des déchets notamment en termes d'augmentation de la valorisation des déchets, d'évolution et de la diversification nécessaire du site CHIMIREC SOCODELI, du renforcement des pôles déchets existants tels que le pôle de Beaucaire.

La valorisation énergétique des déchets est une des caractéristiques du SCoT du Sud du Gard. Le SCOT met l'accent sur le principe de proximité.

Enfin, la commune intégrant la région Occitanie, le projet doit être en cohérence avec les dispositions du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la région Occitanie (SRADDET), approuvé par arrêté préfectoral le 30 juin 2022.

Le projet de développement des capacités de traitement et de valorisation du site de Beaucaire vient répondre aux objectifs définis par le SRADDET et développé en pages 205 à 218 du rapport d'objectifs du SRADDET.

Notamment, il permet de répondre aux objectifs suivants :

- Augmentation du niveau de recyclage des déchets d'activités économiques (DAE)
- Amélioration de la gestion des déchets dangereux (collecte, traçabilité, traitement des déchets dangereux) : le site de Beaucaire est en activité depuis 2005 et assure la prise en charge des déchets dangereux à la source.
- Développement de la valorisation énergétique de la fraction combustibles solides de récupération

2. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU DOSSIER

MILIEUX HUMAINS ET SOCIO-ECONOMIQUES :

Les parcelles, objet de la présente demande, sont localisées au sein de la Zone Industrielle Domitia Sud, à environ 2,5 km au Sud du centre-ville de Beaucaire et à environ 3 km au Sud-Ouest du centre-ville de Tarascon. Cette zone industrielle est localisée entre de larges étendues agricoles qui dominent l'Ouest et le Rhône qui passe à environ 500 mètres à l'Est du site.

Concernant le voisinage, l'établissement CHIMIREC SOCODELI est entouré par plusieurs sites industriels (Figure 3), ainsi que des parcs photovoltaïques et éoliens à l'Est. Le secteur proche compte très peu d'habitation : les deux plus proches sont situées à 250 m et à 345 m à l'Ouest.

L'établissement CHIMIREC SOCODELI est raccordé aux réseaux d'alimentation en eau potable, de collecte des eaux usées, d'éclairage public, de télécommunication et d'électricité.

Le projet n'est pas à l'origine d'effets négatifs sur les milieux humains et socio-économiques. Cependant, il participe au dynamisme de la zone urbaine avec 95 salariés actuellement. Il s'inscrit pleinement dans le contexte économique local en assurant un service de collecte, de gestion et de valorisation des déchets produits par les artisans et les entreprises du secteur.

OCCUPATION ET UTILISATION DE L'ESPACE :

Étant situé dans une zone industrielle dédiée, aucun bâtiment historique bénéficiant ou non d'une protection réglementaire n'est inventorié à proximité immédiate de l'établissement. D'après l'inventaire des monuments historiques, les édifices historiques protégés les plus proches sont localisés à environ 1,8 km au Nord-Ouest de l'établissement. Le site du projet ne se trouve pas au sein d'un périmètre de protection d'un monument historique, d'un site inscrit ou classé ou d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Concernant l'archéologie préventive, la zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) la plus proche est située à 410 m à l'Ouest. Ainsi, l'emprise du projet n'est pas concernée. Pour rappel, le projet consiste en un développement et une réorganisation des activités au sein de bâtiments existants et de zones totalement anthropisées et imperméabilisées.

Le projet n'est pas à l'origine d'effets négatifs sur la préservation et la protection des édifices bâties culturels, bénéficiant ou non d'une protection au titre des monuments historiques, ni sur le patrimoine archéologique.

VOIES DE COMMUNICATION ET TRAFIC :

La zone industrielle Domitia Sud est bien desservie puisqu'elle bénéficie de la proximité d'axes routiers structurants qui permettent d'accéder à la zone et donc au site CHIMIREC SOCODELI sans traversée de zones densément habitées.

L'entrée sur le site se fait par l'avenue Pierre et Marie Curie. Cette route permet de rejoindre la route départementale RD90 desservant la zone industrielle. Il est également possible d'accéder au site par la RD15 qui passe à 650 mètres à l'Ouest.

Les principaux axes routiers empruntés par les poids-lourds associés à l'exploitation de l'établissement CHIMIREC SOCODELI sont :

- la RD 90, qui supporte un trafic moyen journalier de 12 666 véhicules, dont 2024 poids-lourds ;
- la RD 15, qui supporte un trafic moyen journalier de 5863 véhicules, dont 398 poids-lourds.

Le fonctionnement de l'établissement CHIMIREC SOCODELI est à l'origine d'un trafic associé à la réception de déchets et d'un trafic associé à l'expédition de ces mêmes déchets triés et regroupés en vue de leur valorisation ou à destination des centres de traitement ainsi qu'à l'expédition des CSE et CSR. Avec l'augmentation des capacités de traitement, l'exploitant estime une augmentation de 13 poids lourds apporteurs et de 13 poids lourds expéditeurs. Ainsi, le trafic routier de poids-lourds sera au maximum de 70 poids-lourds par jour (52 PL apporteurs/jour et 18 PL expéditeurs/jour), soit un total de 140 passages par jour pour les entrées et sorties cumulées.

Le trafic de véhicules légers (VL) restera inchangé.

Le projet est à l'origine d'une augmentation du trafic routier sur les voies d'accès à l'établissement. Ce trafic reste modéré (70 PL/jour au maximum) et n'engendre qu'une très faible augmentation du trafic routier global (0,41% pour la RD 90 et 0,88 % pour la RD 15).

TOPOGRAPHIE ET PAYSAGE :

L'établissement CHIMIREC SOCODELI est implanté au sein de la zone industrielle Domitia Sud. Cette zone d'activités, qui regroupe de nombreuses entreprises, est bordée par la RD 90 au Nord et le couloir rhodanien à l'Est puis, au-delà, des terrains agricoles. En direction du Sud et à l'Ouest, la zone industrielle est bordée par d'autres terrains agricoles qui dressent une séparation avec la zone industrielle. A noter qu'en bordure Est et Sud-Est du site de nouveaux parcs photovoltaïques sont en construction.

Les activités de l'établissement s'effectuent majoritairement au sein de bâtiments industriels. Les développements envisagés sont toujours principalement localisés à l'intérieur des bâtiments. L'objectif est la réutilisation et la réaffectation au maximum des bâtiments existants. Aucun nouveau bâtiment se sera construit dans le cadre de ce projet.

Les bâtiments industriels entourant l'établissement CHIMIREC SOCODELI et les bâtiments de l'établissement lui-même font écran et permettent de masquer la majorité des vues depuis les axes de communication présents à proximité. Les zones extérieures du site sont également masquées par les bâtiments de l'établissement (zones de circulation et de manœuvre, plateforme de stockage de bois).

Le projet n'est pas à l'origine d'effets négatifs sur la topographie ni sur le paysage. Le site est déjà intégré dans l'environnement et aucune modification du bâti existant n'est prévu dans le projet.

MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET/OU PROTEGÉS :

L'établissement CHIMIREC SOCODELI n'est situé dans aucune ZNIEFF et aucun site Natura 2000. Il est également situé en dehors de tout périmètre de protection européen et internationaux (réserve de biosphère, patrimoine de l'humanité, zone humide, etc.), de tout périmètre de protection réglementaire au titre de la nature (protection de biotope, forêt de protection, réserve biologique, parc national, réserve naturelle, etc.) et de tout autre territoire à enjeu environnemental (parc naturel régional, DTADD, etc.).

D'après le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le secteur d'étude est en bordure d'un réservoir de biodiversité de milieu humide et de milieu ouvert identifié et le Rhône constitue un corridor écologique. Cependant, le projet est au sein d'un secteur fortement anthropisé entre zone agricole et zone industrielle.

Au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de Beaucaire (PADD), le secteur d'étude n'est pas inclus dans les objectifs de valorisation. Le secteur est inscrit au sein d'une zone industrielle. Le fonctionnement écologique local est défavorable, de manière globale, à la faune et à la flore. En effet, l'anthropisation et les nombreux éléments fragmentant le paysage déconnectent le secteur d'étude des milieux naturels ou de corridors écologiques.

Le projet n'est pas à l'origine d'effets négatifs sur le milieu naturel. En effet, il est inclus dans une zone industrielle dédiée à ce type d'activité, très fortement anthropisée. Pour rappel, le projet consiste au développement et la réorganisation des activités au sein de bâtiments existants et de zones totalement anthropisées et imperméabilisées.

SOLS ET SOUS-SOL :

Dans le cadre de l'élaboration du rapport de base en 2020 et de sa mise à jour en 2023 sur la qualité des sols et des eaux souterraines réalisés par les sociétés DEKRA et HPC ENVIROTEC, une caractérisation de la qualité des sols a été réalisée. Il en ressort :

- Des impacts légers en métaux (cuivre, mercure, plombs attribués à un bruit de fond géologique),
- Des impacts légers en méthanol et chlorure et des traces d'hydrocarbures,
- Des traces de phtalates et des chlorures,
- Des légères contaminations en substances organiques mais non reliées aux activités de CHIMIREC SOCODELI.

La nappe présente au droit du site n'a pas été impactée par les substances mises en évidence dans les sols. Des impacts ponctuels en arsenic, 2-pentanol et toluène ont été détectés en 2003, ce qui montrerait une origine issue du site, antérieure aux activités de CHIMIREC SOCODELI.

Le projet n'est pas à l'origine d'effets négatifs sur le sol et le sous-sol. Aucuns travaux de terrassement et aucune modification des bâtiments n'est prévu pour la mise en œuvre du projet. Concernant les risques de pollution : une attention particulière est portée à l'état d'imperméabilisation des aires de circulation et d'exploitation ; les dispositions constructives et les mesures organisationnelles sont maintenues afin d'exclure une pollution en situation normale de

fonctionnement comme en situation accidentelle ; le maintien de la maintenance préventive et prédictive permettra de maintenir dans un bon état de marche les équipements de protection.

MILIEUX AQUATIQUES SOUTERRAINS ET SUPERFICIELS :

Il n'y a pas de forage destiné à la production ou à la distribution d'eau potable dans un rayon de 1 km autour du site, ainsi les terrains de l'établissement CHIMIREC SOCODELI ne se situent pas dans le périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à l'alimentation humaine en eau potable publique ou privé.

Au droit du site, l'exploitant assure le suivi qualitatif de la nappe au sein d'un réseau de quatre piézomètres complété par un cinquième piézomètre installé en 2023. Ce réseau montre que les eaux souterraines sont rencontrées entre 6 et 7 m de profondeur et que l'écoulement est globalement orienté le Sud-Est, avec un infléchissement vers l'Est dû à la présence du Rhône.

Le site ne prélève pas d'eau dans le milieu naturel (souterrain et superficiel), l'intégralité des eaux consommées au sein de l'établissement provient soit du réseau public de distribution d'eau potable, soit du système de récupération d'une partie des eaux de toiture. La consommation annuelle en eau potable de l'établissement est en moyenne de 1 178 m³ (moyenne des 3 dernières années).

Enfin, l'augmentation des capacités des zones d'exploitation n'engendrera pas une hausse notable des consommations d'eau potable à l'échelle de l'établissement CHIMIREC SOCODELI. En effet, il est rappelé qu'en situation future, l'effectif de l'établissement restera stable, de fait les besoins en eau sanitaire ne devraient pas être modifiés. De plus, les consommations en lien avec les opérations de nettoyage des contenants resteront identiques.

Le projet n'est pas à l'origine d'effets négatifs sur les milieux aquatiques. En effet, toutes les dispositions sont prises pour que son fonctionnement ne soit pas à l'origine d'un impact sur le milieu récepteur tant quantitativement que qualitativement. En plus de la gestion maîtrisée des eaux pluviales (réception, séparateur d'hydrocarbure, etc.), un suivi qualitatif de la ressource souterraine est réalisé au travers d'un réseaux de piézomètre interne à l'établissement.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES :

Le principal aléa que présentent les terrains de l'établissement CHIMIREC SOCODELI est le risque d'inondation par débordement de cours d'eau. La commune de Beaucaire possède un PPRI, intégré au PLU, dont le zonage indique qu'une grande partie du site, à l'Ouest, est localisée hors zone inondable. Il est à noter qu'une grande partie du site en situation actuelle comme future est située hors zone inondable (toute la partie Ouest qui concerne les bâtiments des zones d'activité D (atelier CSE), zone H (filtre à huile), zone d'activité K (atelier CSR), bâtiment occupé actuellement par la Sté GALUY CIAMPI réaffecté).

Les zones d'exploitation des zones C (hydrocureurs et PEHD), D (préparation CSE), H (filtre à huiles), K (préparation de CSR) sont positionnées à la cote des Plus Hautes Eaux connue (PHE) soit à 8,8 mNGF. Les murets périphériques autour des zones d'exploitation, les seuils d'accès aux bâtiments et les bords supérieurs des fosses enterrées sont situés à la cote de 9,10 mNGF afin d'assurer leur rétention et leur protection en cas d'inondation. Ces principes seront étendus à la zone d'extension Sud de l'atelier de préparation des CSE et à la zone d'extension de la zone de préparation des CSR (atelier de pelletisation). Concernant la nouvelle plateforme de stockage de bois B, elle sera placée à la cote PHE de 8,80 mNGF et bordée par des murets périphériques à la côte de 9,10 mNGF.

De plus, afin de se prémunir contre les conséquences d'une montée des eaux du Rhône, le site est concerné par un POI : les déchets conditionnés seront acheminés sur le quai de déchargement afin de les surélever. Cette zone est aménagée à plus d'un mètre du sol, comme indiqué dans l'arrêté préfectoral complémentaire d'autorisation d'exploiter datant du 7 juillet 2011.

L'établissement n'est pas exposé au risque nucléaire. Le site SEVESO le plus proche est l'établissement LA GLORIETTE DISTRIBUTION, classé seuil bas. Il se situe à 700 m au Nord et aucune contrainte de périmètre n'est imposée en dehors de son terrain. Ainsi, le site du projet est situé en dehors de tout zonage réglementaire lié à un PPRT. A noter la présence de 11 ICPE dans un rayon de 500 m autour du site CHIMIREC SOCODELI. L'établissement est faiblement exposé au risque de transport de matière dangereuse par voie routière, ferrée, fluvial et par canalisation.

Le projet n'est pas à l'origine d'une accentuation des risques naturels, ni à l'origine d'un risque technologique susceptible d'impacter l'environnement proche.

QUALITE DE L'AIR, CLIMAT ET ODEURS :

Certaines émissions provenant des activités de CHIMIREC SOCODELI Beaucaire peuvent être odorantes. Ainsi, une étude spécifique de mesures d'odeurs a été menée en 2022, elle visait à caractériser les odeurs en termes d'origine et d'intensité. L'étude a montré l'absence de perception d'odeurs provenant de l'enceinte du site, par conséquent, les odeurs ressenties localement perçues comme « très désagréables » ou « désagréables » proviennent d'autres activités locales.

L'établissement CHIMIREC SOCODELI génère des émissions atmosphériques canalisées principalement, les activités étant réalisées à l'intérieur des bâtiments fermés. Elles ont toutes été identifiées dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires menée dans le cadre de ce dossier. Il en ressort que les activités sont organisées dans des bâtiments dédiés, ainsi toutes les installations et opérations susceptibles d'émettre des émissions atmosphériques significatives sont dotées de dispositifs de captation efficace et d'épurateurs d'air ayant un bon rendement. De plus, conformément aux obligations d'exploitation, des contrôles des rejets atmosphériques sont réalisés sur le site.

Le projet est à l'origine de rejets atmosphériques canalisés principalement. Ces émissions sont principalement des Composés Organiques Volatiles (COV) et des poussières. Un ensemble de mesure de prévention (identification des sources, simulations, captation, etc.) et de mesure de surveillance (analyse régulière) sont mise en place. En cas de dépassement, des mesures correctives adaptées seront réalisées. Le projet n'a pas d'impact significatif sur le climat et n'est pas à l'origine d'émissions olfactives.

ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATILE :

Le projet est à l'origine d'émissions sonores mais celles-ci restent conformes à la réglementation en vigueur. Le projet n'est pas à l'origine de vibration perceptible.

PRODUCTION DE DECHETS ET MODES D'ELIMINATION :

Les déchets dangereux produits sur le site correspondent principalement à des chiffons et vêtements souillés, des boues provenant de l'entretien des ouvrages d'épuration des eaux pluviales (éparateurs d'hydrocarbures, bassins), des eaux de lavage des contenants souillés et les déchets de laboratoire (produits chimiques sous forme liquide).

L'entretien des séparateurs d'hydrocarbures et des réseaux est effectué par une société spécialisée qui prendra en charge l'élimination de ces déchets.

Les eaux produites par les opérations de lavage des contenants sont collectées dans des cuves à double enveloppe, avec détecteur de fuite et sondes de niveaux haut et très haut reliées à une alarme sonore et visuelle. Des eaux de lavage seront ensuite pompées et dirigées vers les cuves aériennes eaux souillées en vue de leur prise en charge. Aucune augmentation significative des quantités d'eaux souillées n'est générée dans le cadre de la mise en place du projet.

Les autres déchets dangereux produits sur le site comme les chiffons souillés et les déchets de laboratoire sont triés et regroupés par famille puis pris en charge par un prestataire spécialisé.

Le transport des déchets dangereux vers des filières d'élimination / valorisation est réalisé selon la réglementation en vigueur.

Concernant les déchets pour lesquels la valorisation matière n'est pas possible, une valorisation énergétique est privilégiée de manière à récupérer le potentiel calorifique des déchets et d'éviter au maximum l'envoi en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou Dangereux.

ETUDE DE DANGERS :

L'étude de dangers a été actualisée dans le cadre du Dossier de Demande d'autorisation d'exploiter suite à la réorganisation du site pour répondre aux augmentations de capacité de stockage et de traitement des déchets envisagées par CHIMIREC SOCODELI pour son site de Beaucaire. Cette étude s'est intéressée à l'analyse des risques générés par l'ensemble des installations en place et à venir dans le cadre de cette modification.

A ce titre, une évaluation et une quantification des scénarios ont été réalisées selon une analyse des risques conformément à la dernière réglementation en vigueur.

L'analyse de l'environnement du site, des caractéristiques des produits, des équipements, des utilités et de l'accidentologie a permis d'identifier les potentiels de dangers liés aux installations de CHIMIREC SOCODELI.

A l'issue de l'identification et de la caractérisation des potentiels de dangers et de l'analyse des risques, quatre phénomènes dangereux présentaient des effets à l'extérieur des limites ICPE, dont deux concernent des effets de surpression à 20 mbars seulement (20 mbar correspondant aux effets indirects par bris de vitre).

Les effets restent limités aux abords immédiats du site et ne touche pas directement des habitations ou des bâtiments d'activité.

Les circonstances conduisant aux deux autres phénomènes dangereux ont été étudiés en analyse détaillée des risques afin de définir des mesures de prévention et de protection permettant d'obtenir un niveau de risque aussi bas que possible.

A l'issue de cette analyse, il apparaît que le niveau de risque apporté par les phénomènes EXP2 (explosion) et INC27 (incendie) peuvent être qualifiés d'acceptables selon la grille de criticité réglementaire.

Par conséquent, cette étude démontre que les modes d'exploitation, les règles de sécurité et les mesures de prévention et de protection en vigueur permet une maîtrise satisfaisante des risques inhérents aux installations de CHIMIREC SOCODELI site de Beaucaire situé dans le Gard (30).

3. AVIS DES AUTORITÉS, ORGANISMES, PERSONNES ET SERVICES DE L'ÉTAT CONSULTÉS

Le présent rapport s'appuie notamment sur les avis et contributions sollicités dans le cadre de la phase d'examen.

3.1) Avis auxquels le préfet est tenu de se conformer

L'avis du conseil régional pour ce qui est de la compatibilité au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Cet avis a été sollicité le 8 août 2023 et le conseil général n'a pas exprimé d'avis contraire.

3.2) Avis auxquels le préfet n'est pas tenu de se conformer

- Avis de l'agence régionale de santé (ARS) :

L'avis de l'ARS a été sollicité le 3 août 2023 et n'a pas exprimé d'avis.

- Avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gard, en date du 30/08/2023 :

« Au vu des renseignements fournis dans le dossier, le service départemental d'incendie et de secours du GARD émet un avis favorable à la réalisation du projet »

« PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES :

1/Maintenir libre en permanence les voies d'accès au bâtiment pour les engins de secours.

2/Soumettre l'implantation de la réserve incendie à l'avis du SDIS30 et prendre en compte le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) validé par le Préfet du Gard, document téléchargeable sur le site de la Préfecture du GARD.

3/Assurer la formation du personnel à la manipulation des moyens de secours.

4/ Transmettre les mises à jour du POI au Groupement fonctionnel PREVISION du SDIS30.

5/ Les constructeurs, installateurs et exploitants, sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation. A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires. »

- Avis de la mission régionale d'autorité environnementale, en date du 30/11/2023 :

« La DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), a été sollicitée le 28 septembre 2023 pour avis de la MRAe sur un projet d'augmentation des capacités du site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques

CHIMIREC SOCODELI, commune de Beaucaire (Gard), au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 28 novembre 2023.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe. »

3.3) Contribution des services

- Avis de la DDTM du Gard, service Eau et risques

Au titre de la loi sur l'eau, l'avis de la DDTM a été sollicité le 3 août 2023 et n'a pas exprimé d'avis

4. PHASE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

4.1) Consultation des conseils municipaux

Le conseil communal de Tarascon a émis un avis favorable le 11 avril 2024.

Le conseil communal de Beaucaire n'a pas émis d'avis dans le délai imparti.

Le conseil communal d'Arles n'a pas émis d'avis dans le délai imparti.

4.2) Observations du public

L'enquête publique est ouverte pour une durée de 31 jours consécutifs du lundi 04 mars 2024 à 09h00 au mercredi 03 avril 2024 à 17h00. Le bilan est le suivant :

Registre d'enquête :

Les 2 observations inscrites sur le registre d'enquête sont favorables au projet.

Consultation dossier sur le registre numérique :

195 visualisations de documents ont été effectuées.

201 téléchargements ont été réalisés

Par courrier ou messagerie :

Aucune observation par courrier ou messagerie

À l'issue de la clôture de l'enquête publique, un procès-verbal de synthèse des observations a été remis par le commissaire enquêteur au pétitionnaire. La société CHIMIREC SOCODELI a fourni le mémoire en réponse le 5 avril 2024.

4.3) Conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur

Dans son rapport daté du 16 avril 2024, le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de la société CHIMIREC SOCODELI sans réserve

5. ANALYSE DU SERVICE COORDONNATEUR

5.1) Réglementation SEVESO

Les activités actuelles et futures de l'établissement CHIMIREC SOCODELI ne relèvent d'aucune rubrique AS (Autorisation avec Servitudes) de la nomenclature des installations classées.

Aucune substance ou préparation n'est présente en quantité suffisante sur le site pour dépasser les seuils fixés par le décret n°2014-285 du 3 mars 2014. Toutefois, au regard de la nature des déchets en transit sur le site, il a été réalisé leur recensement en fonction de leurs mentions de dangers respectives afin d'évaluer le classement de l'établissement selon la directive SEVESO III

Il ressort de cette analyse que le site CHIMIREC SOCODELI Beaucaire n'est pas classé SEVESO par la règle des cumuls.

5.2) Réglementation IED

La présente procédure a permis de confirmer que le projet est soumis à la directive IED au titre de la rubrique 3510 (Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour). Les conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale sont celles associées au document BREF traitement de déchets 2018.

Le rapport de base a été mis à jour dans le contexte d'une extension de l'emprise ICPE du site. Les dispositions spécifiques liées à la rubrique 3510 ont été intégrées dans le projet d'arrêté préfectoral.

5.3) Gestion et traitement des eaux pluviales

A noter, que le site de CHIMIREC SOCODELI est venu s'implanter au droit d'un site déjà entièrement équipé pour la gestion des eaux pluviales et imperméabilisé.

En situation future, aucune augmentation des surfaces imperméabilisées ne sera induite par le projet. La zone est entièrement équipée pour la gestion des eaux pluviales également au niveau du bâtiment loué à la société GALLUY-CIAMPI qui sera réaffecté.

Le projet consiste au développement et à la réorganisation des activités au sein de bâtiments existants principalement et au droit de zones extérieures imperméabilisées et déjà dotées de système de collecte, de traitement des eaux pluviales. Aucune extension des zones imperméabilisées n'est induite par le projet. Les réseaux et ouvrages en place seront donc conservés. Les modalités de gestion des eaux pluviales en place seront maintenues.

6.3) Étude de dangers

L'étude de dangers a été actualisée dans le cadre du Dossier de Demande d'autorisation d'exploiter suite à la réorganisation du site pour répondre aux augmentations de capacité de stockage et de traitement des déchets envisagées par CHIMIREC SOCODELI pour son site de Beaucaire. Cette étude s'est intéressée à l'analyse des risques générés par l'ensemble des installations en place et à venir dans le cadre de cette modification. Les différents dangers pouvant exister autour et au sein de ces installations ont été étudiés. Cette première étape a conduit notamment à la hiérarchisation des phénomènes dangereux susceptibles de se produire suite à l'occurrence d'évènements non désirés, eux-mêmes résultants de la combinaison de dysfonctionnements, dérives ou agressions extérieures sur le système.

Les scénarios d'accidents majeurs ont fait l'objet d'une analyse des risques (principalement scénarios d'incendie). Cette étape a notamment permis de caractériser la gravité des accidents majeurs potentiels au travers de diverses modélisations et de déterminer la probabilité d'occurrence au regard des mesures de maîtrise des risques associées. Cette analyse démontre que, au regard des mesures préventives et avec les moyens de protection existants et projetés, l'ensemble des risques d'accidents majeurs identifiés sur le site est classé comme acceptable.

L'APR et l'analyse des potentiels de dangers a mis en évidence les scénarios suivants dont l'intensité dépasse les limites de site :

Scénario dépassant les limites de site seulement pour les effets 20 mbars :

- EXP 3 : Éclatement de la cuve solvants suite à une montée en pression

- EXP 4 : Explosion dans le local de la cuve de stockage des solvants en vrac

Seuls les effets 20 mbars dépassent les limites de site, ainsi, leur gravité sera nulle et leur placement sur la grille de criticité n'est pas applicable.

L'APR a mis en évidence des Scénarios dépassant les limites de site pour le SEI :

- INC27 : Incendie du stock de bois B à l'extérieur avec murs coupe-feu : le phénomène sort du site sous la forme d'un effet thermique de 3kw/m² sur 4 m à l'extérieur. Cette zone correspond un espace non bâti, non aménagé et peu fréquenté (1personnes /100 ha) ;

- EXP2 : Explosion dans la cellule de stockage des déchets inflammables : le phénomène sort du site sous la forme d'un effet de surpression de 20 mbar sur 43 m à l'extérieur et 50 mbar sur 10 m à l'extérieur. La zone 50 mbar correspond à un délaissé (ancienne voie de chemin de fer) d'une zone industrielle et commerciale sur lequel il n'y a aucune activité et donc la présence humaine est extrêmement rare.

Ces deux derniers scénarios sont retenus pour une analyse détaillée des risques afin de caractériser leur gravité, leur probabilité et leur cinétique en vue de l'évaluation de leur criticité et de la maîtrise des risques selon l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005.

Selon les cartographies des effets de ces phénomènes dangereux présentées précédemment, nous pouvons déterminer la gravité des phénomènes :

- la gravité du phénomène EXP 2 (explosion de la cellule de stockage des solvants) est ainsi qualifié de « Modéré » ;
- la gravité du phénomène INC27 (incendie du stock de bois B) est ainsi qualifié de « Modéré ».

La probabilité du phénomène EXP2, explosion de la cellule de stockage des solvants, est de classe E.

La probabilité du phénomène, Incendie du stock de bois B à l'extérieur, est de classe C.

A l'issue de cette analyse, il apparaît que le niveau de risque apporté par les phénomènes EXP2 (explosion) et INC27 (incendie) peuvent être qualifiés d'acceptable selon la grille de criticité réglementaire.

Par conséquent, cette étude démontre que les modes d'exploitation, les règles de sécurité et les mesures de prévention et de protection en vigueur permet une maîtrise satisfaisante des risques inhérents aux installations de CHIMIREC SOCODELI site de Beaucaire situé dans le Gard (30).

6. PROPOSITION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES, EN TANT QUE SERVICE COORDONNATEUR

Au vu des éléments fournis par la société CHIMIREC SOCODELI dans son dossier de demande d'autorisation environnementale, des avis formulés lors de la consultation du public et des instances concernées, et des réponses apportées par le pétitionnaire, l'inspection des installations classées considère que les mesures envisagées sont de nature à prévenir les nuisances vis-à-vis de l'environnement et des tiers, et de limiter les risques engendrés par l'extension de l'installation projetée par la société CHIMIREC SOCODELI sur le territoire de la commune de Beaucaire.

Dans ces conditions, l'inspection des installations classées propose à Monsieur le préfet du Gard d'accorder l'autorisation environnementale sollicitée par la société CHIMIREC SOCODELI sous réserve du respect des prescriptions du projet d'arrêté préfectoral annexé au présent rapport.

RÉDACTEUR	VÉRIFICATEUR	APPROBATEUR
 L'inspecteur de l'environnement Florent ROUVIERE	 Chargé de mission déchets et IED Amélie ROUTABOUL	 Cheffe du département risques chroniques Cécile LEPAN